

Secrétariat de Pensions

Pensions et Fonds d'épargne

Intervenantes: **Mme Colleen McGarry, Secrétaire de Pension (UNJSPF/CCPPNU);**
Mme Pastora Hernandez, Fonds d'épargne volontaire

Pour plus de renseignements:

Pension Section
Fax : (41-22) 799 85 71
E-mail : pension@ilo.org (utilisez le E-mail si possible)
Adresse : BIT
Secrétariat de Pensions
4, route des Morillons
1211 Genève 22

Personnes à contacter pour les démarches administratives:

Fonds d'épargne volontaire :

- Mme Pastora Hernandez, HR/POL
e-mail: hernandezp@ilo.org, tél. (41-22) 799 71 56

Pension (calculs, estimations et attestations **avant séparation**):

- ***par courriel uniquement*** pension@ilo.org
- Fax. +41 22 799 85 71
- M. Alan Blythe, Directeur du Bureau de la CCPPNU à Genève, Palais des Nations, tél. (41-22) 928 88 00, e-mail: unjspf.gva@unjspf.org (attestations et toutes autres questions **après séparation** du BIT, problèmes de paiement).

L'exposé s'appuie sur:

- Statut de la CCPPNU
- Statut du Fonds d'épargne
- www.unjspf.org ("self-service" estimations)

Critères à remplir pour bénéficier des prestations:

- Tous les membres sont bénéficiaires;
- Indiquer les instructions de paiement sur le formulaire approprié;
- Si les instructions de paiement ne sont pas retournées dans un délai de 5 ans, le droit à une prestation de retraite est périmé.

Description des procédures à suivre:

- Retourner les instructions de paiement le plus tôt possible;
- Si applicable, retourner la preuve de résidence en temps voulu;
- Informer le secrétariat du Comité des pensions avant la cessation de service de toute **personne à charge**: père, mère, frère, soeur, enfant de moins de 21 ans ou enfant handicapé (de moins de 21 ans);
- S'assurer que les informations fournies au BIT concernant votre état civil sont exactes, et indiquer vos coordonnées après la retraite;
- La CCPPNU n'accepte aucune modification de date de naissance d'un participant ou de celle de ses bénéficiaires après la date de cessation de service.

Cas exceptionnels:

Pour ceux qui ne rempliraient pas les conditions, s'adresser au :

- e-mail: pension@ilo.org (ou par lettre, il n'y a plus de Secrétariat)

Autres remarques:

Afin d'éviter un retard éventuel dans le paiement de la pension, il est important que les démarches administratives auprès du Service du personnel concernant la cessation de service soient faites quelques jours avant le dernier jour du contrat.

Documents fournis en annexe:

- Instructions de paiement